

29 - Reprise en gestion directe des Relais Assistants Maternels (RAM) de Besançon - Convention avec la Mutualité Française Doubs - Services de Soins et Accompagnement Mutualistes (MFD-SSAM)

Mme l'Adjointe CRABBÉ-DIAWARA, Rapporteur : La reprise en gestion directe des Relais Assistants Maternels (RAM) s'appuie sur l'évolution du contexte sociodémographique local.

La population municipale compte 117 599 habitants (recensement INSEE 2008) au sein de 14 quartiers (identification IRIS).

Les quartiers Planoise, Saint-Claude et Chaprais contribuent pour moitié à l'ensemble des naissances de la commune. A l'inverse, ceux de Velotte, Battant et Tilleroyes comptent peu de naissances.

La densité des naissances domiciliées à Besançon est de l'ordre de 1 500 annuellement (1 432 naissances en 2011).

Par ailleurs, le dernier recensement de la population fait état de 3 900 enfants de moins de 3 ans dont 1 053 sur le secteur de Planoise-Châteaufarine, quartier qui concentre beaucoup d'assistants maternels, mais aussi des difficultés économiques entraînant un besoin d'accueil moindre. En revanche, le centre-ville qui compte moins d'enfants domiciliés (304) est l'un des quartiers les plus demandés en termes d'accueil (proximité du lieu de travail, habitations proches de la boucle).

L'engagement et les orientations politiques de la Municipalité bisontine font de la Petite Enfance une priorité. Depuis 2002, la Direction Petite Enfance de la Ville assure directement la gestion de l'ensemble des places d'accueil collectif et familial (738 places à ce jour) réparties au sein de 15 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) pour 2 200 enfants de moins de trois ans accueillis chaque année.

Sur la base d'une actualisation au 1^{er} octobre 2012, les places d'accueil proposées sur le territoire communal sont réparties entre :

→ l'accueil familial pour 2 372 places dont :

- une offre publique : 172 places chez 51 assistants maternels rattachés aux crèches municipales,
- une offre privée : 2 200 places chez 730 assistants maternels indépendants en activité.

→ l'accueil collectif pour 739 places dont :

- une offre publique : 566 places en EAJE municipaux
80 places gérées et réservées au personnel du CHU
- une offre privée : 25 places en gestion associative
60 places par une crèche d'entreprise
8 places en Maison des Assistants Maternels
- une offre spécifique par le Relais parental proposant des places ponctuelles de jour et/ou de nuit pour les enfants de 2 mois/10 ans dont les parents rencontrent des difficultés passagères.

I - Les Relais Assistants Maternels à Besançon

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales a initié en 1989 la création de Relais Assistants Maternels (RAM) sur le territoire national.

A Besançon, deux RAM, un au centre-ville (1993) et un dans le quartier de Planoise (1996), créés et financés par la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon et gérés par la Mutualité Française Doubs - Services de Soins et Accompagnement Mutualistes (MFD-SSAM), contribuent rapidement à l'amélioration de la qualité de l'offre de services aux familles.

Dès l'origine, la Ville de Besançon a apporté son soutien financier au fonctionnement des deux relais dans le cadre d'un conventionnement avec la MFD-SSAM en complément des prestations de la CAF et de la participation du Département du Doubs.

Pour mieux répondre aux besoins des familles de plus en plus nombreuses à rechercher un mode d'accueil individualisé pour leurs jeunes enfants, la Ville de Besançon propose, en accord avec la Mutualité Française du Doubs - SSAM et en partenariat avec la CAF et le Département du Doubs de coordonner l'offre d'accueil familial sur le territoire et de l'articuler autour de deux axes complémentaires :

1- le regroupement progressif des assistants maternels municipaux employés dans six multi-accueils (collectif et familial) au sein d'un unique Service d'Accueil Familial d'une capacité de 150 places conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique.

2- la prise en gestion des deux RAM bisontins en accord avec la Mutualité Française Doubs dans le respect du contexte défini par la lettre circulaire CNAF n° 2011 - 020 en date du 2 février 2011.

II - D'un relais à l'autre : Le Relais Accueil Petite Enfance, vers un guichet unique de la Petite Enfance à Besançon

Le Relais a pour rôle d'assurer l'information des familles sur les différents modes d'accueil bisontins, d'animer les groupes d'activités d'enfants avec leur assistant maternel indépendant et de valoriser ce métier dans le respect des préconisations fixées par lettre circulaire CNAF n° 2011 - 020 du 2 février 2011. La gestion en un seul lieu et en régie directe des deux Relais Assistants Maternels actuels (Planoise et centre-ville) permettra à la Ville de Besançon et à ses habitants d'avoir une vision globale en matière d'offres d'accueil et une centralisation de l'information à destination des usagers.

Pour une meilleure lisibilité des missions et de l'offre d'accueil, il est proposé de dénommer cette nouvelle activité : Relais Accueil Petite Enfance (RAPE).

Au 1^{er} janvier 2013, le RAPE, placé sous l'autorité du directeur du Service d'Accueil Familial de la Direction Petite Enfance, intégrera les deux salariés de la MFD-SSAM.

Le transfert d'activité des RAM de la MFD-SSAM, organisme de droit privé, à la Ville, personne publique, fait obligation à celle-ci de proposer aux salariés un contrat de droit public à durée indéterminée. Ces deux salariés en CDI seront respectivement animateur coordinateur et animateur en charge de l'accueil et de l'information du public (familles et assistants maternels) ainsi que des animations auprès des enfants. Les traitements et charges correspondantes de ces deux animateurs seront prélevés sur les crédits existants au chapitre 012 du budget de la direction des Ressources Humaines.

Les principes d'organisation et de fonctionnement du RAPE seront les suivants :

- Un service gratuit agréé par le Département du Doubs et dédié aux assistants maternels résidant sur le territoire de la commune et aux familles habitant sur Besançon. Ce service sera proposé du lundi au vendredi de 9 h à 18 h et localisé, de manière transitoire, en rez-de-jardin de la crèche Battant avant son installation définitive dans les locaux du Centre Administratif au 2, rue Mégevand.

- Une dynamique territoriale en proposant différents temps collectifs destinés aux assistants maternels, aux parents et aux enfants
- Un budget de fonctionnement spécifique avec maintien d'un cofinancement équilibré entre la CAF du Doubs et le Département du Doubs et garantissant la qualité et la continuité du service et des actions.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire à signer avec la MFD SSAM, la convention de transfert des personnels, biens mobiliers et contrats relative à la reprise en direct de la gestion des Relais Assistantes Maternelles à effet du 1^{er} janvier 2013 et tout document à intervenir dans ce cadre.

«Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA : J'interviens en l'absence de Françoise FELLMANN qui aurait réellement voulu présenter ce point car il a beaucoup d'importance pour elle comme pour moi. Il s'agit d'une étape importante dans une réflexion de fond que nous menons sur l'accueil de la petite enfance et le service que nous rendons dans ce cadre aux familles. Nous étions face à une situation où les familles ne comprenaient pas pourquoi elles avaient différents interlocuteurs. Elles s'adressaient au service Petite Enfance de la Ville quand elles voulaient une assistante maternelle et ne comprenaient pas que la Ville ne puisse pas les renseigner également sur les assistantes maternelles indépendantes et les renvoie vers les relais assistantes maternelles. Il y avait vraiment une incompréhension et donc un service rendu qui n'était pas à la hauteur des attentes.

Par ailleurs en interne notre service d'accueil familial était en pleine mutation. Comme vous avez pu le voir dans le rapport, nous sommes passés de 100 assistantes maternelles en 2001 à 51 en 2012. Or ces assistantes maternelles étaient rattachées à différents établissements de la Ville et on manquait là également d'organisation et d'efficacité. Par ailleurs le fait que ces personnes soient un peu dispersées donnait lieu à une perte d'attractivité pour le métier, donc nous menions cette réflexion depuis un moment. Notre volonté c'est de proposer à nos habitants un guichet unique où avoir toute l'information sur l'accueil de la petite enfance, c'est d'harmoniser les pratiques des assistantes maternelles et de mieux organiser l'offre de places, c'est-à-dire optimiser les places que nous avons, de mieux mettre en réseau les différents acteurs pour une meilleure lisibilité de l'offre parce qu'il n'est pas toujours simple de faire la différence entre une crèche familiale, municipale et un accueil chez les assistantes maternelles indépendantes. Donc tout ça doit être expliqué et un guichet unique aura aussi cette fonction-là. C'est valoriser le métier d'assistante maternelle, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous en perdons et nous avons du mal à en recruter donc nous souhaitons inciter à une formation continue et à un partage d'expériences qui valorise le métier et qui permette à ces personnes-là d'être reconnues.

Il y a aussi un point important c'est que nous devons lutter contre l'isolement de ces personnes, des assistantes maternelles, car il peut être source d'une aggravation pour les situations préoccupantes des enfants.

Donc face à ce constat et en fonction de ces objectifs que nous avons, nous vous proposons ce soir, d'une part la création du service d'accueil familial, c'est-à-dire le regroupement en une seule entité de toutes les assistantes maternelles qui sont salariées de la Ville sous la responsabilité d'une direction unique, de telle sorte que l'offre soit vraiment lisible et optimisée, d'autre part la reprise en gestion directe des relais assistantes maternelles qui auparavant étaient gérés par la Mutualité Française du Doubs. Alors certes ça va encore augmenter nos dépenses de fonctionnement et peut-être que cela fera un mécontent -je parle de Jean ROSSELOT qui nous a accusés tout à l'heure d'avoir des dépenses de fonctionnement trop importantes- mais là aussi nous reprenons en régie directe et j'en suis particulièrement satisfaite.

Ces relais assistantes maternelles vont être repris en un seul lieu et ils seront sous la responsabilité d'une directrice qui sera à la fois directrice du service d'accueil familial et du relais assistantes maternelles. Physiquement le guichet unique sera localisé dans un premier temps à la crèche Battant puis ici à l'entrée du 2 rue Mégevand donc là aussi une forte lisibilité pour les familles. C'est un premier pas vers

un guichet unique global nous l'espérons pour à la fois la petite enfance et l'éducation. Et nous mutualiserons bien sûr les équipements parce que les assistantes maternelles, qu'elles soient de la Ville ou indépendantes, auront accès à tous les établissements de la Ville les plus proches de leur lieu d'exercice. Tout cela est évidemment fait dans l'intérêt de l'enfant que nous plaçons au centre de nos préoccupations.

M. LE MAIRE : Je te remercie. Quand effectivement on parlait de dépenses en terme de fonctionnement, voilà typiquement quelque chose qui va coûter et que nous ne sommes pas obligés de faire, que nous pourrions faire faire par d'autres mais ça fait partie de ces services qu'on veut rendre à la population. Effectivement, pour nous, la petite enfance, l'aide aux parents pour leur permettre de trouver une assistante maternelle, c'est quelque chose d'important. On pourrait ne pas le faire et économiser certainement quelques dizaines voire quelques centaines de milliers d'euros mais on rend service aux enfants. Donc j'imagine que tout le monde est d'accord là-dessus. Je veux féliciter aussi le service, remercier Françoise FELLMANN même si elle n'est pas là, remercier aussi Marie-Odile d'avoir bien présenté ce dossier d'une part et pour s'être aussi bien impliquée avec Françoise. C'est vraiment quelque chose qui va dans le sens de ce que nous voulons. Tout le monde est d'accord sur ces dépenses de fonctionnement supplémentaires ? Il n'y a pas d'oppositions, pas d'abstentions ? C'est bien qu'au moins une dépense de fonctionnement soit acceptée par tout le monde !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2012.